Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20260126-20260101-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 26 janvier à 19h00*, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 20/01/2026.*

Etaient présents *: Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, P. ROUSSEL V. FECAMP, C. CORBIERE, A. LOUNEV, J. LAPAIX, J. GUIFFAUT, S. DUTEIL, S. MIGNOT, V. LOUAZEL, V. MUSSARD.*
Etaient absents excusés *: D. MELLET (pouvoir à R. DENIEL).*
Etait absente *: F. DAVID.*
Mme Véronique LOUAZEL a été élue secrétaire

N° 2026-01-01

REALISATION CONTRAT DE PRÊTS CDC
FINANCEMENT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (1 PLUS – 1 PLAI)
(au-dessus de la boulangerie – 9 rue Andrée Récipon à Teillay)

Le Conseil municipal de la commune de TEILLAY, après avoir entendu l'exposé sur l'opération citée en objet,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 3 Lignes de Prêts pour un montant total de 300 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1-

Ligne du Prêt : **Montant :**	**PLUS** **153 435 euros**
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+** 0.6 **% soit 1.50+0.60=2.10%** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20260126-20260101-DE

Profil d'amortissement :	**Échéances constantes**
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Ligne du prêt 2 :

Ligne du Prêt : **Montant :**	**PLAI** **86 566 euros**
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.2 **% soit 1.50-0.20=1.30%** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	**Échéances constantes**
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Ligne du Prêt

Ligne du Prêt : **Montant :**	**Eco-prêt** **60 000 euros**
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **-0.45 %** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20260126-20260101-DE

Profil d'amortissement :	**Échéances constantes**
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

A cet effet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise le Maire, ou l'adjoint au maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- et l'autorise à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Pour extrait conforme,
Le Maire,